



Oser le RURAL

**90 PROPOSITIONS
POUR LE MONDE RURAL**

90 PROPOSITIONS POUR LE MONDE RURAL

Sommaire

VIVRE EN RURAL 4

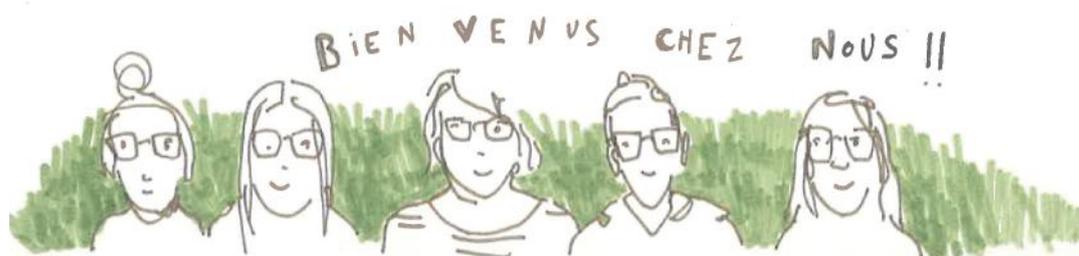
DÉVELOPPER DES ESPACES DE SOCIALITÉ PAR LA CULTURE ET LE SPORT
FACILITER LA RENCONTRE ET LES ECHANGES POUR CASSER LES PREJUGES
PERMETTRE LA MOBILITE EN RURAL
SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE
POUR LA RELIGION ET LA SPIRITUALITE COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL

TRAVAILLER EN RURAL 7

FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS
CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE PAR DES SERVICES DE PROXIMITÉ
DES PAYSAN-NES NOMBREUX-SES POUR DES TERRITOIRES VIVANTS
LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT AU TRAVAIL
PERMETTRE L'ACCES DE TOUTES ET TOUS A UNE ACTIVITE DIGNE PERMETTANT A
CHACUN-E DE SUBVENIR A SES BESOINS
REDÉFINIR LE TRAVAIL

DÉCIDER EN RURAL 10

PERMETTRE L'EXISTENCE DES CONTRE-POUVOIRS
FAVORISER LA REPRÉSENTATION DES JEUNES
AGIR SUR LES POLITIQUES NATIONALES ET LOCALES
RÉGULER LE COMMERCE MONDIAL
UNE UNION EUROPÉENNE ACCORDANT UNE PLACE AUX CITOYENS-NES
LE POUVOIR DES PEUPLES, UNE QUESTION INTERNATIONALE



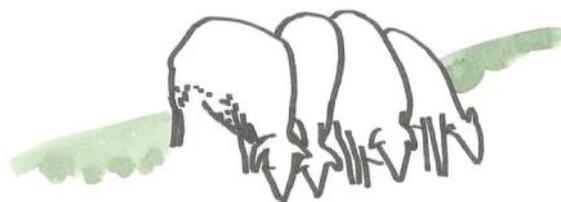
INTRODUCTION

Cette année, le MRJC fête ses 90 ans !

Cela fait 90 ans que des jeunes s'investissent en milieu rural pour faire vivre leurs communes, leurs quartiers, leurs cantons. 90 ans que des jeunes se forment à la prise de responsabilités, se forgent un esprit critique par le débat, la découverte et l'expérimentation.

Depuis 90 ans, le monde agricole et rural a connu de fortes mutations, entraînant une évolution des pratiques, des modes de vies et des priorités pour les jeunes ruraux. Les années 50 et 60 ont été marquées par la modernisation de l'agriculture, nécessaire pour améliorer les conditions de travail des agriculteurs-trices. Cette modernisation a été grandement accompagnée par les jeunes de la JAC et JAC-F. Elle a entraîné l'exode rural et modifié la sociologie des campagnes. Si on comptait 6,3 millions d'hommes et femmes vivant du travail de la terre en 1955, ils et elles étaient 885 000 en 2015.

Entre la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019, la mobilisation des gilets jaunes marque le milieu rural et donne un coup de projecteurs aux problématiques que nous pouvons vivre en tant que jeunes ruraux : réduction des services publics, éloignement des élus-es, difficulté d'accès aux transports en commun et à la voiture, manque de soutiens financiers...



Aujourd'hui, nous affirmons qu'à 90 ans, nous pouvons avoir des idées neuves et en phase avec les attentes de la société. Nous affirmons qu'en tant que jeunes ruraux, nos propositions doivent être entendues et prises en compte.

Pour cela, nous émettons 90 propositions pour le rural.

Ces propositions ont été discutées depuis 5 ans dans différents temps de formations qui ont été proposés dans le Mouvement, plus particulièrement durant le « Rendez-Vous » en Aout 2018 et le Stage de Recherche « Oser le rural » en Janvier 2019.

Diffusées publiquement l'occasion de notre anniversaire le 30 novembre 2019 à l'Assemblée Nationale, ces 90 propositions nous servent à communiquer sur ce que le mouvement porte aujourd'hui : elles sont une base pour débattre pendant nos événements locaux, les fêtes des 90 ans, nos Universités Rurales, nos séjours, au sein de nos équipes... Elle nous permettra également d'être acteurs-trices des élections municipales qui auront lieu en 2020, pour y porter la voix des jeunes ruraux !

Aujourd'hui, nous en avons la conviction: il est nécessaire de pouvoir vivre, travailler et décider sur nos territoires de vies !

VIVRE EN RURAL

DÉVELOPPER DES ESPACES DE SOCIALITÉ PAR LA CULTURE ET LE SPORT

1. Soutenir les **cafés et lieux culturels**, permettant la mixité et la rencontre des habitants-es.
2. Donner les moyens aux jeunes de mettre en place des projets culturels en milieu rural qui leur correspondent.
3. Accompagner et soutenir les **pratiques artistiques et culturelles amatrices**, notamment grâce aux DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).
4. Sensibiliser les élus-es sur l'importance du rôle de l'art et de la culture dans le développement des territoires ruraux.
5. Développer les accès à la lecture, à la musique, au cinéma par des lieux fixes ou itinérants.
6. Soutenir davantage le **sport amateur** (clubs de sports, associations), structurant pour les communes et leurs habitants-es.
7. Développer les **sports et activités culturelles mixtes** dans les communes, avec des infrastructures adaptées et des **animateur-rices formé-es à la lutte contre les discriminations**.
8. Conserver les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et développer leur mission d'**accompagnement pédagogique** auprès des structures accueillant des mineur-es.

FACILITER LA RENCONTRE ET LES ECHANGES POUR CASSER LES PREJUGES

9. Favoriser les rencontres interculturelles, en développant à la fois les projets d'échanges internationaux et l'accueil d'étranger-es en milieu rural.
10. Développer des projets associatifs de mutualisation d'outils et de matériels électroménagers pour favoriser la construction de lien social et de mixités, tout en réalisant des économies pour les ménages et la planète.
11. Créer des échanges et des coopérations européennes et internationales au plus local pour permettre à toutes et tous de s'ouvrir à l'interculturalité quelle que soit son origine sociale.
12. Permettre des Accueils Collectifs de Mineurs inclusifs et ouverts à tous-tes, indépendamment des moyens financiers et des situations particulières des enfants et des jeunes.
13. Proposer des temps d'échanges de pratiques entre les structures d'animation rurales, pour repenser ensemble nos pratiques (foyers ruraux, familles rurales, accueils jeunes...)
14. Développer l'accueil et l'inclusion de personnes migrantes dans les formations BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur).

15. Réadapter les actions de sensibilisation aux discriminations en milieu scolaire afin qu'elles soient efficaces et prises en compte dans tous les espaces éducatifs, comme cela est prévu dans la loi de 2005.

16. Lutter contre les discriminations liées au genre ou aux sexualités notamment en permettant des échanges via des plateformes en ligne et des campagnes de mobilisation.

17. Faciliter l'insertion et l'inclusion des nouvelles·aux arrivant·es dans les communes en mettant en place des comités d'accueil.

18. Rénover les logements vides dans les bourgs pour créer des espaces d'accueil dignes et financés pour les personnes migrantes. Ces espaces doivent être accompagnés par des collectifs d'habitant·es pour permettre l'inclusion sur les territoires.

PERMETTRE LA MOBILITE EN RURAL

19. Maintenir un maillage de petites lignes locales et ré-équilibrer les équipements ferroviaires (TER, tram-train) afin de réduire la dépendance à la voiture individuelle.

20. Redonner une place au vélo en rural, avec d'avantage d'accès vélo dans les gares et les trains, et des équipements routiers adaptés.

21. Développer des espaces de partages de véhicules pour que la possession individuelle ne soit pas un critère excluant.

22. Développer des bourses prises en charge par les collectivités territoriales pour aider le passage du permis et l'accès à la première voiture.

23. Développer les dispositifs de logements passerelles, qui permettent d'accueillir apprentis et stagiaires présents pour une courte durée sur un territoire.

24. Rendre gratuit le déplacement domicile-études pour les élèves et les étudiants·es.

SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

25. Soutenir un droit à la formation et à l'éducation tout au long de la vie, afin de garantir l'accès à un travail, une rémunération et ainsi permettre la dignité par l'émancipation.

26. Avoir des classes de maternelles et primaires présentes dans chaque commune rurale, en développant les classes multiniveaux en ayant une vigilance sur les temps de trajets des enfants.

27. Soutenir financièrement les acteurs de l'éducation populaire rurale afin d'accompagner les parcours de chacun et chacune en donnant aux jeunes les moyens de s'émanciper.

28. Développer les aides pour passer son BAFA et BAFD en milieu rural en prenant en charge les frais de transports et de pension complète.

POUR LA RELIGION ET LA SPIRITUALITE COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL

- 29.** Défendre une laïcité qui n'est pas une aseptisation de l'espace public mais le garant de la liberté de conscience et de culte dans l'esprit de la loi de 1905.
- 30.** Faire vivre des religions, notamment l'Église, à l'écoute de toutes et de tous. En particulier, bâtir l'Église à l'écoute des diversités sociales en s'appuyant sur le vécu des plus pauvres, des plus fragiles, des plus isolé-es mais aussi des plus jeunes.
- 31.** Œuvrer à ce que chacun-e puisse vivre une foi et une spiritualité qui se construisent tous les jours par les expériences de la vie, par un engagement militant et associatif.
- 32.** Favoriser des communautés locales qui mettent au cœur de leur vie la mission de faire grandir la fraternité dans tous les espaces où elles sont présentes, pour sortir de l'entre soi.
- 33.** Créer des espaces de rencontre en rural pour faire vivre l'échange interreligieux et ainsi permettre à chacun-e de vivre ses convictions et ses croyances en dialogue avec d'autres.



TRAVAILLER EN RURAL

FAVORISER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

- 34.** Permettre le **développement d'économies circulaires locales** au sein d'une économie globale solidaire et équitable.
- 35.** Favoriser la **création d'activités permettant une rémunération juste des travailleurs et travailleuses locaux·ales**.
- 36.** Accompagner les initiatives de types "incubateurs collaboratifs" et les "laboratoires d'initiatives rurales".
- 37.** Soutenir la créations d'entreprises locales travaillant sur la valorisation d'une filière dans son ensemble, tout en proposant des produits accessibles à tous et toutes.
- 38.** Développer des **espaces pour l'accueil d'enfants et loisirs** générant de l'activité sur le territoire.

CONTRIBUER AU BIEN-ETRE PAR DES SERVICES DE PROXIMITE, VECTEURS D'EMPLOIS LOCAUX

- 39.** Maintenir les **services publics gérés par des femmes et des hommes** situés à 20 minutes maximum des habitant·es.
- 40.** Augmenter le nombre de fonctionnaires pour améliorer la qualité des services publics en rural.
- 41.** Avoir des permanences dans les maisons de santé notamment de sages-femmes et médecins.
- 42.** Décentraliser certains services support des administrations en milieu rural.
- 43.** Faire de l'animation culturelle un vivier d'emplois dans les espaces ruraux en soutenant les associations locales.
- 44.** Développer des **lieux innovants et structurants en milieu rural**, permettant l'accueil de jeunes, d'associations et d'habitants·es du territoire.



DES PAYSAN·NES NOMBREUX·SES POUR DES TERRITOIRES VIVANTS

- 45.** Former un maximum de jeunes aux questions agricoles et alimentaires, afin de comprendre les politiques agricoles, connaître le métier d'agriculteur·ice et les enjeux d'hier et d'aujourd'hui.
- 46.** Proposer des espaces tests agricoles dans chaque territoire en s'appuyant notamment sur les exploitations des établissements de l'enseignement agricole.
- 47.** Permettre l'installation de paysans·nes au sein des communes et communautés de communes en utilisant la possibilité de faire des réserves foncières.
- 48.** Développer des coopérations entre agriculteurs·trices et les établissements proposant de la restauration collective.
- 49.** Limiter la capitalisation sur les fermes pour que cela ne soit pas un frein à la reprise, notamment en décourageant le surinvestissement.
- 50.** Revaloriser les retraites agricoles pour que le revenu des agriculteur·ices retraité·es ne soit pas uniquement dépendant de la revente des terres et bâtiments. Cela permettra de baisser le prix de la reprise agricole et ainsi faciliter l'installation de jeunes.
- 51.** Donner des orientations aux chambres d'agriculture pour qu'elles assurent une mission de service public permettant l'accompagnement à l'installation et la transmission.

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT AU TRAVAIL

- 52.** Permettre des coopérations entre services publics et entre entreprises pour créer des espaces de travail permettant aux travailleur·euses de différents corps de métiers de se rencontrer et coopérer localement.
- 53.** Développer des espaces de coworking pour permettre aux habitant·es du rural d'exercer leurs activités professionnelles sur leur territoire de vie.

PERMETTRE L'ACCES DE TOUTES ET TOUS A UNE ACTIVITE DIGNE PERMETTANT A CHACUN·E DE SUBVENIR A SES BESOINS

- 54.** Généraliser le dispositif territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée tel que déjà expérimenté dans différents territoires.
- 55.** Développer les permanences Espace jeune- Pole Emploi dans les mairies ou Maison de santé afin d'accompagner les demandeur·euses d'emploi à trouver une activité leur permettant de subvenir à leurs besoins et correspondant à leurs aspirations.
- 56.** Afin de pouvoir subvenir à ses besoins pendant ses études et avant l'accès au premier emploi, chaque jeune doit pouvoir recevoir, à partir de ses 18 ans, une allocation indépendante des ressources familiales.

REDÉFINIR LE TRAVAIL

57. Reconnaître le travail (hors-emploi) contribuant à la vie des territoires et de la société: l'accès à l'emploi ne doit pas être une condition pour vivre dignement sur un territoire.

58. Favoriser la création et l'émergence d'entreprises coopératives où les travailleurs et travailleuses sont impliqués-es dans le processus de décision.

59. Abaisser la durée de temps de travail, pour permettre à chacun et chacune d'avoir du temps en dehors de son activité professionnelle pour contribuer à la vie du territoire.



DÉCIDER EN RURAL

PERMETTRE L'EXISTENCE DES CONTRE-POUVOIRS

- 60.** Former à la méthodologie de projet par l'action, proposer des formations au sein des établissements scolaires sur des sujets de société.
- 61.** Mettre en place des débats dans chaque commune pour partager, construire un projet de territoire entre élus-es et habitants-es, dans un esprit de co-décision.
- 62.** Construire un urbanisme local avec les citoyen·nes qui ait pour principal objectif d'articuler conservation des terres agricoles, protection des espaces naturels et développement d'un cadre de vie sain.
- 63.** Favoriser l'engagement dans les associations et syndicats en reconnaissant leurs existences et prenant en réellement compte leurs revendications.
- 64.** Reconnaître et prendre en considération les revendications des collectifs de citoyen·nes qui résistent à la fermeture des services publics en milieu rural.
- 65.** Transformer les structures de l'Église pour que les laïc·ques participent collectivement à la prise de décision afin de sortir du cléricalisme, c'est-à-dire le pouvoir d'une personne sur l'organisation d'une communauté de croyants-es.

FAVORISER LA REPRÉSENTATION DES JEUNES

- 66.** Sensibiliser les jeunes pour qu'ils-elles aient conscience du rôle de représentant-es qu'ils-elles peuvent avoir dans la société.
- 67.** Limiter de manière stricte le nombre de mandats des élus-es et créer des postes de représentation jeunes.
- 68.** Former et accompagner les élu·es et dirigeant·es associatif·ves à transmettre et partager leur responsabilité à et avec des jeunes.
- 69.** Permettre aux jeunes de participer à la construction de politiques jeunesse par et pour les jeunes, à l'échelle de leurs territoires.
- 70.** Dans les mairies et conseils d'administration, arrêter de cloisonner les jeunes aux questions de jeunesse en leur permettant de s'investir dans d'autres sujets.

AGIR SUR LES POLITIQUES NATIONALES ET LOCALES

- 71.** Renforcer les partenariats entre écoles publiques et acteurs·trices de gestion du patrimoine communal et des équipements communaux, pour sensibiliser à l'intérêt général et à la construction du bien commun.
- 72.** Développer un accès juste et effectif aux services publics par leur présence au plus proche des habitant·es.
- 73.** Sortir de la théorie du ruissellement pour aller vers un aménagement du territoire durable et équilibré entre métropoles et zones rurales.
- 74.** Augmenter les dotations de l'État pour les communes et communautés de communes rurales afin de répondre au mieux aux besoins des habitant·es.
- 75.** Agir pour un réel partage des richesses au niveau mondial, national et local, grâce à une augmentation de l'impôt sur les grosses fortunes et la lutte contre l'évasion fiscale.

REGULER LE COMMERCE MONDIAL

- 76.** Sortir l'agriculture du cadre régi par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), car les denrées alimentaires ne doivent pas être soumises aux fluctuations du marché, n'étant pas une marchandise comme une autre.
- 77.** Favoriser la mise en place des circuits-courts organisés collectivement, vecteurs de diversification et moyens de protéger les agriculteurs·trices des fluctuations du marché.
- 78.** Généraliser le principe de monnaies locales, permettant aux citoyen·nes de se réappropriier collectivement les questions économiques à l'échelle d'un territoire.
- 79.** Créer une sécurité sociale de l'alimentation, permettant à chacun·e l'accès à une alimentation saine et de qualité.
- 80.** Mettre fin aux accords de libre-échange, destructeurs pour les productions locales et dérégulant les marchés.
- 81.** Mettre en place un système économique basé entièrement sur des énergies renouvelables dans un développement durable global.

UNE UNION EUROPÉENNE ACCORDANT UNE PLACE AUX CITOYENS·NES

- 82.** Faire vivre une Europe pour la coopération entre les habitants·es et non pour la compétition économique.
- 83.** Construire une PAC (Politique Agricole Commune) avec une régulation efficace les marchés permettant aux agriculteurs·trices de se dégager un revenu décent.
- 84.** Via les aides de la PAC, soutenir d'avantage les premiers hectares et encourager le développement de fermes à taille humaine. Stopper les aides à partir d'un certain plafond pour arrêter de soutenir ceux qui n'en ont plus besoin. Donner le même montant d'aides à chaque hectare de terre agricole.
- 85.** Connecter les thématiques politiques européennes à la vie des jeunes ruraux afin qu'ils et qu'elles prennent conscience de l'impact de l'Europe dans leurs vies, leurs donner les moyens de se faire entendre à ce propos.

LE POUVOIR DES PEUPLES, UNE QUESTION INTERNATIONALE

- 86.** Instaurer un droit d'asile inconditionnel dans tous les pays du monde.
- 87.** Faire du principe de subsidiarité une condition pour la mise en place des politiques publiques.
- 88.** Défendre l'agroécologie paysanne et solidaire, dans un objectif de souveraineté alimentaire et de transition écologique.
- 89.** Arrêter l'exportation d'armes et leurs productions.
- 90.** Mettre en place le désarmement nucléaire de tous les pays.



Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

2 rue de la paix
93500 PANTIN

www.mrjc.org

01 48 10 38 30

mrjc@mrjc.org

 MRJC Jeunes Ruraux